



Association d'accueil Familial de Jour
du district de la Broye

Rapport annuel 2007

comptabilité
079 414.45.90

contact
026 665.03.65
079 460.76.08

Grand'Route 42
1485 Nuvilly

broye@accueildejour.ch

www.accueildejour.ch

Permanences

Lundi mardi 16h30 - 19h00

Jeudi 9h30-11h30

Samedi matin sur rendez-vous



Rapport annuel 2007

Sommaire	01
Rapport de la Présidente	02 - 05
Billet des coordinatrices	06 - 08
Témoignage d'Elsa, assistante parentale	09
La Formation en 2007	10
Comité 2007	11
Bilan financier au 31.12.2007	12
Pertes et Profits 2007 - explications des comptes 2007	13 - 14
Budget 2008 - explications du budget 2008	15 - 16
Les tarifs de l'Association	17
Rapport des vérificateurs des comptes	18
Activités en marge de l'Association	19
PV de l'assemblée générale statutaire du 6 juin 2007	20 - 25
Cotisations - Communes membres- remerciements	26



Rapport d'activité 2007

L'Association d'Accueil Familial de Jour du District de la Broye à son histoire, celle d'une structure d'accueil toujours plus sollicitée, tant pour l'accueil à la journée que pour l'accueil extra scolaire. L'Association prend en charge les nourrissons jusqu'à la fin de la scolarité primaire.

Au besoin croissant des demandes d'accueil, nous répondons par des prestations toujours plus pointues. Cette offre nous la proposons à notre district depuis bientôt 10 ans. En effet, nous aurons l'immense bonheur de fêter notre 10ème anniversaire le 10 juin 2009. Nous nous réjouissons déjà de vous rencontrer tous à cette occasion.

Notre succès à ses revers, car malgré tout notre investissement, nous rencontrons encore quelques soucis face à l'effectif insuffisant des assistantes parentales qui pourtant augmente chaque année, Dans certaines régions nous sommes réellement en manque de famille d'accueil. Ce mode de garde est en effet le plus sollicité en raison de sa qualité d'accueil, sa flexibilité dans les horaires, ses tarifs et son mode de fonctionnement, qui fait que seules les heures effectives de garde sont facturées aux parents.

La peur de la formation retient parfois à s'engager. Certaines personnes ont peur de se retrouver en situation scolaire ou en situation laborieuse, ainsi j'ai envie de leur dire : « Venez assister à un cours et observez autour de vous le bonheur qui se dégage du visage de ces mamans, heureuses d'une soirée bien à elles à partager et échanger leur savoir ». Car la formation, c'est ça. S'il y a désir de jouer, de prendre du plaisir, alors vous pouvez être assistante parentale.



Cette année 2007, c'est 220 enfants à qui nous avons offert un lieu d'accueil. Nos assistantes parentales ont assuré 56'700 heures d'accueil. Notre structure est devenue, au fil des ans, indispensable. Espérons que la loi sur la prime enfance qui se prépare actuellement assurera une participation financière importante de l'Etat afin de reconnaître et valoriser leur profession.

La force de notre structure :

Bien sûr, les assistantes parentales en sont le pilier, mais également la dynamique au sein du comité. Les représentants des communes qui, lors de nos réunions, nous soutiennent dans nos démarches, s'intéressent et s'investissent dans les décisions. Relevons également la supervision mensuelle, la rencontre des coordinatrices, de la caissière et de moi-même, ingrédients indispensables à la bonne marche de notre association. Une vision commune des attentes et des besoins en font la force.

La permanence :

Trois fois par semaine notre bureau est ouvert ainsi que le samedi matin si nécessaire. Le lieu de la toute première rencontre, qu'elle soit physique ou téléphonique, représente le début d'une histoire, j'accueille les parents dans notre bureau accompagnés de leur(s) enfant(s), l'occasion de percevoir le ressenti, les attentes et les besoins tant des parents que de l'enfant. Les solutions souvent trouvées nous réjouissent. Cependant nous devons rester réalistes face aux demandes, et veillez à répondre aussi bien aux attentes des parents qu'à celles des assistantes parentales. Il est bien sûr essentiel d'observer l'enfant qui est au cœur de la situation, car c'est à lui que nous devons offrir un lieu d'accueil où il se sentira protégé, respecté et également bien accueilli par les enfants éventuels de la famille accueillante.

Tous les enfants ont le droit de
donner leur avis de s'exprimer,
d'être informés.
« droits de l'enfant »



L'accueil : une implication affective « distancée » (S. Bosse Platière)

Une histoire de métier :

Accueillir un enfant d'une autre famille, c'est offrir la sécurité, la bienveillance, la chaleur, la qualité relationnelle, les rituels, les habitudes et le respect dans un temps partagé. Ces pratiques permettent à chacun de se distinguer face à sa propre identité. Les assistantes parentales de la Broye s'y appliquent, elles qui osent investir leur rôle. Beaucoup de doigté, de délicatesse, de discussion, de discrétion, de capacité d'écoute, de fluidité, telles sont les qualités indispensables pour être une assistante parentale heureuse. Leur travail est souvent complexe, et engendre des paradoxes et des difficultés professionnelles, pour y répondre, elles font émerger des compétences qu'elles n'ont pas forcément d'emblée mais qu'elles peuvent acquérir grâce à une formation.

En tant que responsables, notre rôle est de les accompagner, les protéger, les encourager au travers d'une formation de base, d'une formation continue, d'un petit journal qui leur est adressé au fil des saisons où elles peuvent aller à la recherche d'un bricolage pour les jours de pluie, d'un jeu, ou encore d'un conte.

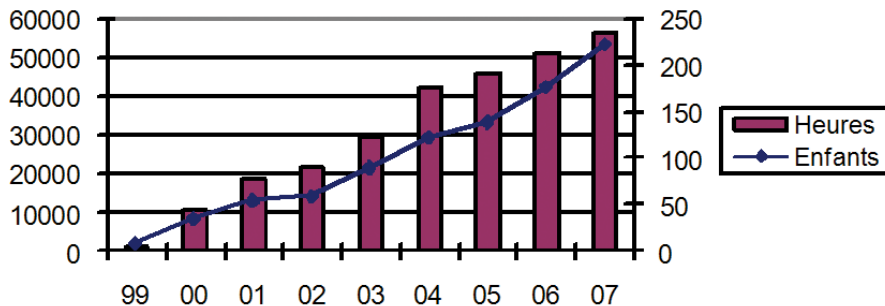
L'un petit, l'autre grand, mais
d'égale valeur
« Françoise Dolto »

Un temps d'adaptation pour
prendre mes repères c'est me
mettre en confiance

Me faire garder n'est pas
m'abandonner



Comparatif des placements au cours des années



Site internet:

Régulièrement mis à jour et coloré je vous invite à visiter notre site www.accueildejour.ch. Vous avez tout loisir à naviguer d'un district à l'autre pour obtenir toutes les informations que vous souhaitez. N'hésitez pas à nous laisser un petit message sur broye@accueildejour.ch.

A la loterie Romande pour leur considérable soutien financier un très grand merci pour les dons substantiels que vous nous octroyés depuis plusieurs années. Au Service de l'enfance et de la jeunesse, aux donateurs privés, à la direction du CO de la Broye, aux communes partenaires, au comité, aux assistantes parentales, aux parents plaçants, à Tamara et à vous tous qui nous témoignez votre confiance et encouragez notre association je vous adresse mes chaleureux remerciements,

Marylène Jaquier, Présidente



Noël 2007 - le conte

Lors de notre après-midi de Noël, nous avons eu le plaisir d'inviter une conteuse. Instant magique vécu avec les enfants mais aussi avec les parents.

Pour prolonger ce moment partagé, je souhaite vous parler du conte et de sa transmission. Le conte est un court récit d'histoires imaginaires. Comme vous le savez, cette transmission se fait de manière orale, de bouche à oreille.

Le conte traverse les siècles par l'intermédiaire de la mémoire des hommes, plutôt que celle des livres. C'est avant tout une rencontre, celle d'un ou d'une conteur (se), d'un auditoire, d'une histoire, d'un lieu et d'un moment. On pourrait ainsi presque dire qu'il y a autant de versions d'un même conte type que de séances de contes.

Il peut être compris comme une sorte de performance, d'événement unique qui ne saurait se renouveler deux fois de la même manière. Hérité de la tradition orale, un conte ne se transmet pas de manière immuable et est souvent sujet à de nombreuses modifications, permettant la naissance de nouveaux contes, mais provoquant également la disparition d'anciens récits qui tombent dans l'oubli.

Sa vie est parfois de courte durée, l'intérêt pris pour le récit étant conditionné par les réactions de l'auditoire, et les « mauvaises » histoires étant rapidement oubliées.

Réunir des enfants et des adultes autour du plaisir des histoires contées est un moyen original et intéressant de promouvoir l'envie de partager des lectures au quotidien.

Sachez qu'il existe la nuit des contes en Suisse, celle-ci a lieu traditionnellement le 2ème vendredi du mois de novembre.

Marie-Thérèse Meyer, coordinatrice

Pour votre plaisir un conte à lire...

Le conte du petit hérisson qui ne piquait pas de l'intérieur



Il était une fois un jeune hérisson pour qui la vie avait été difficile jusque là. La seule chose pour laquelle il semblait vraiment doué, c'était de se mettre en boule... De nombreuses attaques lui avaient appris à se protéger et il savait se faire tout rond plus vite que n'importe quel hérisson. A force de se faire agresser, il avait d'ailleurs fini par croire que tout le monde lui en voulait.

Bien des êtres avaient essayé de s'en approcher et s'en étaient retournés tout meurtris. C'est qu'en plus, il avait aiguisé chacun de ses piquants et prenait même plaisir à attaquer le premier. Sans doute se sentait-il plus important ainsi...

Avec le temps, il était devenu très solitaire. Les autres se méfiaient de lui. Alors il se contentait de rêver à une vie meilleure ailleurs, ne sachant plus comment s'y prendre pour sortir de cette situation d'agression permanente.

Un jour qu'il se promenait toujours seul, non loin d'une habitation, il entendit une étrange conversation entre deux garçonnets.

"Tu sais, sur le dos il y a plein de piquants, mais mon père dit que le ventre est aussi doux que Caramel, tu sais, ma peluche préférée, disait le plus petit. J'aimerais bien voir ça ! Moi, je sais où il se cache, dit l'autre, sous ces haies. "Tiens, se demanda notre ami à quatre pattes, ne seraient-ils pas en train de parler de moi ? "

Ces paroles avaient excité sa curiosité. Était-il possible qu'il soit fait d'autre chose que des piquants ?

Il se cacha dans un coin et regarda son ventre. Il lui sembla faire ce mouvement pour la première fois. Il avait passé tellement de temps à s'occuper des petites épées sur son dos qu'il en avait oublié cette fourrure douce et chaude qui le tapissait en dessous.

" Mais oui, moi aussi je suis doux en dedans, constata-t-il avec étonnement. Doux dedans, doudedan, doudedan " chantonnait-il en sautillant d'une patte sur l'autre. Celles-ci le faisaient rebondir .



. Tiens, il avait aussi oublié le plaisir de danser. Car les hérissons dansent les soirs de lune, le saviez-vous ?

Tout en dansant, il s'était rapproché des deux garçons. Le plus grand disait à l'autre :

" Les renards font pipi dessus pour les obliger à s'ouvrir. On pourrait bien en faire autant, comme ça on verrait... - Ah non ! dit le plus jeune. Je ne veux pas leur faire de mal. Ils sont très gentils. Il faut en apprivoiser un en lui apportant tous les jours un œuf. Les hérissons adorent les œufs.

D'accord, mais il faut d'abord en trouver un ! dit son compagnon. " Le petit animal tendait l'oreille. Cette histoire commençait à beaucoup l'intéresser. Comment ? il existait quelqu'un qui ne lui voulait pas de mal !

.Après bien des péripéties que je vous laisse imaginer, et aussi des doutes, des hésitations, des peurs et des envies de fuir, notre ami Doudedan, c'est ainsi qu'il s'appelle lui-même, accepta de se laisser apprivoiser.



Il passa de moins en moins de temps en boule. Chaque jour il s'exerçait à montrer sa fourrure. Du coup elle devenait de plus en plus douce et soyeuse. Et ses piquants à force d'être délaissés finirent par s'émousser et devinrent de moins en moins piquants.

Ah ! Que c'était bon d'avoir des amis... et aussi de se sentir si doux.

A force d'apprendre à être doux, il avait même fini par rencontrer une compagne qui elle aussi avait un ventre très, très doux... et devinez ce qui arriva ?...

Jacques Salomé, Contes à guérir, contes à grandir.



Le témoignage d'Elsa, assistante parentale

Avant de venir en Suisse, pays d'origine de mon mari, j'étais maitresse d'école enfantine en Colombie avec, certaines années, des classes de plus de 30 élèves âgés entre 5 et 6 ans. J'ai un diplôme et une formation d'éducatrice de la petite enfance.

J'aime le travail avec les enfants, cela me procure beaucoup de satisfaction et de joie, j'ai donc fait les démarches pour rejoindre l'association et voilà bientôt 4 ans que j'accueille des enfants à mon domicile.

C'est également une excellente expérience pour ma petite fille, cela lui apporte la socialisation, le partage et lui permet de tisser des liens d'amitié.

Assistante parentale c'est aussi :

Ouvrir la porte de notre maison aux enfants de la même façon qu'on leur ouvre notre cœur.

S'attacher aux enfants que l'on nous confie et réciproquement.

Leur donner du temps et faire preuve de patience.

Réaliser des activités et des jeux, ce qui leur permet de s'épanouir.

Etre à l'écoute, les rassurer et les consoler.

Faire des balades quand le temps le permet.

Poser des limites si nécessaire.

Les voir grandir et évoluer.

C'est donc une grande responsabilité, un service rendu gratifiant par les témoignages d'affection et de tendresse venant des enfants.

Elsa



Effectifs des assistantes parentales

La formation :

Ce printemps, 26 assistantes parentales ont suivi la formation de base ou la formation continue, 13 assistantes parentales ont reçu leur agrément en 2007.

Mesdames Brasey Elsa, (Font) Ducarroz Dora, (Montbrelloz) Jaquier Christelle, (Cugy) Marmy Jannick, (Montbrelloz) Burgisser Annie, (Bollion) Gentison Chantal, (Montbrelloz), Gremaud Cornélia, (Les Planches) Losey Christelle, (Sévaz) Progin Magaly, (Léchelles) De Huu Catherine, (Murist) Guillet Patricia, (Montbrelloz) Mast Carla, (Cugy) Schmid Silvie, (Châbles)
Félicitations et merci pour votre engagement au sein de notre association.

Thèmes de la formation de base :

- La législation fédérale et cantonale sur les placements d'enfants
- Le développement de l'enfant
- L'alimentation
- L'enfant et la discipline
- Maltraitance et protection de l'enfant
- Résolution de conflits
- Petits bobos et grands maux
- Attachement et séparation

Thèmes de la formation continue :

- Mes valeurs en lien avec l'autorité
- Théories du jeu
- Intervision-supervision
- La jalousie entre enfants

Merci aux intervenantes Mesdames Marie de Reyff et Cristina Tattarletti pour leurs prestations.



Comité

Présidente	Marylène Jaquier
Vice-Président	Christophe Pillonel
Coordinatrice assistante sociale	Marie-Thérèse Meyer
Coordinatrice	Nathalie Frey
Secrétaire-caissière	Mme Sylvia Bersier

Représentants des communes

Mme Isabelle Odiet, 1532 Fétigny
Mme Sylviane Fontana, 1773 Léchelles
M. Christophe Pillonel, 1470 Estavayer-le-Lac



Représentante des assistantes parentales

Mme Chantal Krebs

Membres

Mme Geneviève Rossier
M. Stéfano Fabbro (Membre consultant)

Contact :

Association d'Accueil Familial de Jour
du district de la Broye
Grand'Route 42
1485 Nuvilly
www.accueillejour.ch



Téléphone	026 665.03.65
Natel	079 460.76.08
Fax	026 665.03.68
Email	broye@accueillejour.ch

Permanence téléphonique :

Lundi	16h30 - 19h00
Mardi	16h30 - 19h00
Jeudi	09h30 - 11h30
Samedi matin	sur rendez-vous



**Bilan au 31 décembre 2007**

Compte	Texte	Actif	Passif
Liquidités			
000	Caisse	205.00	
1010	La Poste	12'498.11	
1011	La Poste Déposito	110'286.10	
Réalisables à court terme et moyen terme			
1030	Débiteurs	89'240.05	
1048	Impôt anticipé	328.75	
1090	Actifs transitoires	15'607.95	
Engagements à court terme			
2000	Créanciers-fournisseurs		39'020.65
2091	Passifs transitoires		24'793.30
Fonds de réserves			
2300	Fonds de réserve matériel de bureau		6'000.00
2310	Fonds de réserve publicité		7'000.00
2320	Fonds de réserve matériel pour bébés		11'000.00
2330	Fonds de réserve enfants scolarisés		45'900.00
2340	Fonds de réserve indemnités maladie		10'000.00
2350	Fonds de réserve LPP-Prévoyance		10'000.00
2360	Fonds de réserve informatique		2'000.00
Fonds propres			
2590	Capital au 01.01.2007		71'249.49
2591	Bénéfice de l'exercice 2007		1'202.52
			72'452.01
		228'165.96	228'165.96

Explications relatives à certains postes du bilan

No compte :

- 1030 Factures envoyées aux parents plaçants ainsi qu'aux communes pour les heures de gardes de novembre et décembre 2007
- 1090 Allocations familiales solde 2007 à encaisser, le solde de la formation facturée aux P'tits Pruneaux et Association Lac, rembt. indemnités maladie, et le loyer du bureau du mois de janvier 2008
- 2000 Salaires assistantes parentales et administration pour le mois de décembre 2007
- 2091 Caisse A.V.S. solde année 2007, solde maladie, RC, AAP, AANP, solde gratifications 2007



Comptes de pertes et profits

du 01.01.2007 au 31.12.2007

No	Compte	Entrée	Sortie
6000	Cotisations individuelles	4'980.00	
6002	Dons	450.00	
6010	Cotisations communales	29'034.00	
6012	Subvention communes, heures de garde	78'602.75	
6021	Participation des parents heures de garde	260'663.10	
6022	Subvention Loterie Romande	40'200.00	
6023	Subvention cantonale S.E.J.	15'100.00	
6200	Frais de repas encaissés	49'169.35	
6210	Allocations familiales reçues	27'491.05	
7401	Intérêts de dépôt et CCP	939.36	
4000	Salaires assistantes parentales		253'896.10
4000	Gratifications		7'800.00
4010	Salaires coordinatrices + administration		25'644.30
4012	Indemnités assistantes parentales		39'009.40
4013	Indemnités administration + coordinatrices		8'483.75
4020	Indemnités vérificateurs des comptes		100.00
4050	Charges sociales		30'979.90
4055	Indemnités maladie		4'473.50
4090	Divers frais employées		994.00
4100	Location bureau		3'600.00
4300	Frais de repas payés aux AP		49'169.35
4500	Primes d'assurances RC		3'177.20
4520	Allocations familiales payées aux AP		27'491.05
4600	Frais électricité, chauffage		1'417.65
4700	Fournitures de bureau		2'789.00
4720	Frais du CCP		701.44
4730	Téléphones		2'472.10
4740	Cours de formation		1'151.65
4750	Frais informatique — site internet		3'267.00
4755	Frais de déplacements		2'094.05
4790	Timbres, photocopies		3'696.85
4801	Frais de publicité		1'127.75
4810	Cotisations		482.00
4820	Frais de comité et assemblée		3'452.00
4821	Organisation Noël		1'311.85
4830	Cadeaux, vœux		2'338.90
4850	Divers frais pour le bureau		813.55
4950	Fonds de réserve enfants scolarisés		18'400.00
4960	Achat matériel bébé + fonds de réserve		5'092.75
	Bénéfice de l'exercice 2007		1'202.52
		506'629.61	506'629.61



Explications des comptes 2007

Compte

4000	Salaires bruts des assistantes parentales Fr. 4.65/h pour un total de 56'645 h. soit une augmentation de 12,60% (Fr. 4.30 brut + 8,33% vacances)
4000	Gratifications Fr. 300.- plus de 5 ans et Fr. 200.- moins de 5 ans
4010	Salaires bruts des coordinatrices et administration de Fr. 25.00/h, total 1'025 h.
4012	Indemnités pour les assistantes parentales de Fr. 0.75/h
4013	Indemnités pour les coordinatrices et administration de Fr. 5.-/h
4020	Indemnité vérificateur des comptes 2006
4050	Charges sociales sur les salaires bruts : AVS/AI/APG 10,1% (+ frais de gestion), chômage 2 %, AF 2,49%, maladie perte de gain, AAP / AANP
4055	Indemnité maladie
4090	Divers frais de médecin et autres
4100	Location bureau Fr. 300.- par mois
4300/6200	Repas payés aux assistantes parentales et facturés ensuite aux parents plaçants
4500	Prime RC entreprise, assurance choses et assurance PME (Vaudoise)
4520/6210	Allocations familiales payées aux assistantes parentales et remboursées par la Caisse AVS de Fribourg
4600	Factures électricité année 2007 + décompte de chauffage années 2006-2007
4700	Fournitures de bureau année 2007
4720	Frais postaux
4730	Frais de téléphones coordinatrices et administration
4740	Cours de formation pour assistantes parentales /. Participation de l'Etat et autre associations
4750	Frais informatique — mise à jour site internet
4755	Frais de déplacements des coordinatrices (3'221 km)
4790	Timbres et photocopies année 2007
4801	Frais de publicité
4810	Cotisation 2007 à la Fédération fribourgeoises des AP et aux Femmes Broyardes
4820	Frais de comité et assemblées y compris le rapport
4821	Organisation de Noël des enfants
4830	Vœux fin année + cadeau sous la forme de post'it
4850	Frais divers pour le bureau
4950	Fonds de réserve pour enfants scolarisés
4960	Achat matériel pour bébés et fonds de réserve
6000	Cotisations individuelles des AP et PP (166 cotisations à Fr. 30.-)
6002	Dons divers
6010	Cotisations de Fr. 2.-/hab. des 18 communes signataires
6012	Subventions des communes pour les heures de garde, calculé à Fr. 1.80/h.
6021	Participation des parents aux frais de placements (Fr. 4.55 en moyenne)
6022	Don de la Loterie Romande
6023	Subvention SEJ : Fr. 300.- par AP et Fr. 350.- par nouvelle AP
7401	Intérêts bruts du CCP



Budget 2008

No	Compte	Entrée	Sortie
6000	Cotisations individuelles	5'200.00	
6010	Cotisations communales	30'400.00	
6012	Subvention communes, heures de garde	90'000.00	
6021	Participation des parents heures de garde	276'100.00	
6022	Subvention Loterie Romande	25'000.00	
6022	Subvention Loterie Romande (enfants scolarisés)	10'000.00	
6023	Subvention cantonale S.E.J.	15'000.00	
6200	Frais de repas encaissés	50'000.00	
6210	Allocations familiales reçues	27'500.00	
7401	Intérêts de dépôt et CCP	900.00	
4000	Salaires assistantes parentales		279'000.00
4010	Salaires coordinatrices + administration		27'500.00
4012	Indemnités assistantes parentales		45'000.00
4013	Indemnités coordinatrices + administration		9'000.00
4050	Charges sociales		33'500.00
4054	LPP-prévoyance		1'000.00
4100	Location bureau		3'600.00
4300	Frais de repas payés aux assistantes parentales		50'000.00
4500	Primes d'assurances RC		3'500.00
4520	Allocations familiales payées aux AP		27'500.00
4600	Frais électricité, chauffage		2'000.00
4700	Fournitures de bureau		3'000.00
4720	Frais du CCP		700.00
4730	Téléphones		2'500.00
4740	Cours de formation		4'000.00
4750	Frais maintenance informatique, site internet		3'500.00
4752	Achat matériel informatique		3'000.00
4753	Achat photocopieur		3'000.00
4755	Frais de déplacements		2'500.00
4790	Timbres, photocopies		3'700.00
4800	Frais de publicité		2'000.00
4810	Cotisations diverses		800.00
4820	Frais de comité, assemblée		3'500.00
4821	Organisation Noël		1'500.00
4830	Cadeaux, vœux		2'500.00
4840	Anniversaire 10 ans		4'000.00
4850	Divers frais pour le bureau		1'000.00
4900	Fonds de placement pour enfants scolarisés		10'000.00
4990	Frais acquisition matériel pour bébé		3'000.00
4995	Frais divers		1'000.00
	<i>Perte présumée pour l'exercice 2008</i>	6'700.00	
		-----	-----
		536'800.00	536'800.00
		=====	=====



Explications du budget 2008

Compte

4000	Salaires bruts des assistantes parentales (60'000 h. à Fr. 4.65/h)
4010	Salaires bruts des coordinatrices de Fr. 25.00/h (1'100 h.)
4012	Indemnités aux assistantes parentales (60'000 h. à -.75)
4050	Charges sociales sur les salaires bruts : AVS/AI/APG 10,1% (+ frais de gestion), chômage 2%, AF 2,49%, maladie perte de gain, ass. Accident LAA
4300/6200	Repas payés aux assistantes parentales et facturés ensuite aux parents pla-
4500	Prime RC entreprise, assurance PME et choses à la Vaudoise
4520/6210	Allocations familiales payées aux assistantes parentales et remboursées par la Caisse AVS de Fribourg
4700	Fournitures de bureau
4720	Frais postaux
4730	Frais de téléphones coordinatrices et administration
4740	Cours de formation pour coordinatrice et assistantes parentales
4752	Achat ordinateur
4753	Achat photocopieur
4755	Frais de déplacements des coordinatrices (3'500 km/an à Fr. -.70)
4790	Timbres et photocopies
4840	Anniversaire 10 ans de l'Association
4900	Fonds de placement pour enfants scolarisés remboursés en partie par la subvention de la Loterie Romande
6000	Cotisations individuelles des AP et PP (175 cotisations à Fr. 30.-)
6010	Cotisations de Fr. 2.-/habitants des 20 communes signataires
6012	Subventions des communes pour les heures de garde, calculé à Fr. 1.80/h.
6021	Participation des parents aux frais de placements
6022	Don de la Loterie Romande
6023	Subvention cantonale SEJ : Fr. 300.- par assistantes parentales (47)
7401	Intérêts bruts du CCP



Tarifs de l'association

Applicables du 1er septembre 2008 au 1er septembre 2009

Enfants de 0 à 6 ans

Les frais des repas ne sont pas compris, ils sont facturés à part.

Déductions à faire du salaire brut pour obtenir le salaire déterminant :

Allocations familiales

Familles monoparentales:

- 20% du salaire brut annuel, les pensions alimentaires s'ajoutent à 100%

Couples:

- 25% du deuxième salaire (max. 1'000.-), le plus grand salaire étant pris en considération à 100%

Pour le 1er enfant : plein tarif

Pour le 2ème enfant: 75% du tarif mais au minimum frs. 2.--

Pour le 3ème enfant: 50% du tarif mais au minimum frs. 2.--

Sans attestation de salaire, le tarif maximum est appliqué

Tarif pour la nuit: Fr. 10.-- /nuit. « temps de sommeil »

Aide aux devoirs Fr. 10.--/heure (calcul au quart d'heure)

Enfants scolarisés: tarif horaire Fr. 5.20

La différence au prix coûtant est prise en charge par l'Association.

Salaire déterminant après déductions	Tarif/ horaire		
0.- à 3'250.-	2.--	6'251.- à 6'500.-	3.95
3'251.- à 3'500.-	2.10	6'501.- à 6'750.-	4.15
3'501.- à 3'750.-	2.20	6'751.- à 7'000.-	4.30
3'751.- à 4'000.-	2.35	7'001.- à 7'250.-	4.50
4'001.- à 4'250.-	2.50	7'251.- à 7'500.-	4.75
4'251.- à 4'500.-	2.65	7'501.- à 7'750.-	5.00
4'501.- à 4'750.-	2.80	7'751.- à 8'000.-	5.30
4'751.- à 5'000.-	2.95	8'001.- à 8'250.-	5.60
5'001.- à 5'250.-	3.10	8'251.- à 8'500.-	5.90
5'251.- à 5'500.-	3.25	8'501.- à 8'750.-	6.20
5'501.- à 5'750.-	3.40	8'751.- à 9'000.-	6.50
5'751.- à 6'000.-	3.55	9'001.- à 9'250.-	6.80
6'001.- à 6'250.-	3.75	Au-delà de 9'251.-	7.10
		Hors association	7.50



Association d'Accueil Familial de Jour
du District de la Broye

Rapport des vérificateurs des comptes
pour l'exercice 2007

En vertu du mandat qui nous a été confié par l'Assemblée Générale du 6 juin 2007 de l'Association d'Accueil Familial de Jour du District de la Broye, nous avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2007.

Nous avons porté notre contrôle sur les points suivants :

1. Vérification du bilan et du compte de pertes et profits, concordance avec la comptabilité.
2. Pointage des recettes et dépenses au moyen des quittances de paiements, factures, relevés, décomptes de salaires et versements.
3. Vérification de l'existence des avoirs et compte d'épargne.

Les chiffres des comptes du Bilan et de Pertes & Profits sont conformes à ceux ressortant de la comptabilité générale, à ceux présentés au comité et à l'Assemblée Générale.

Ces diverses constatations nous autorisent à vous recommander l'approbation des comptes 2007 tels qu'ils vous sont présentés, d'en donner décharge au comité, aux vérificateurs des comptes et à la caissière avec les remerciements d'usage.

Nuvilly, le 10 mai 2008

Les vérificateurs

Mr Pascal Gomy

Mr. Jacques Ménétreay



1ères Assises Fribourgeoises de l'Accueil de la Petite Enfance

Dès mars 2007 en tant que représentante de la FFAF, je participe à la préparation de cette journée qui aura lieu le 31 mai 2008 à Grangeneuve.

Pourquoi des Assises de la Petite Enfance dans le canton de Fribourg ?

Cette journée dédiée aux professions relatives à l'accueil de la petite enfance est une démarche qui permet aux différents corps de métier du domaine de l'accueil de se rencontrer, d'échanger et de se constituer en réseau. Elle permet également à faire reconnaître davantage la profession dans le canton de Fribourg, en interpellant tant les professionnels que les politiques sur ce délicat sujet qu'elle la politique familiale.

Thème de la journée :

Parents-professionnels quelle co-éducation ?
Quels enjeux, pratiques et limites.

Intervenants :

Madame Paola Milani, psychosociologue, responsable de Sciences de Recherche-Action, Université de Padoue(Italie)

Monsieur Jean Epstein, psychosociologue, Responsable du Département de Recherche-Action Familles de France (Paris).

La Fédération Fribourgeoise d'Accueil Familial

La Fédération assure la promotion des associations membres au niveau cantonal. Elle œuvre en tant que porte-parole auprès du Service de l'enfance et de la jeunesse.



La fédération a organisé pour les coordinatrices une journée de formation continue dans le but d'échanger et collaborer davantage entre districts.



Assemblée générale du 6 juin 2007 à Aumont

PROCES-VERBAL

Présences : 33 personnes selon liste annexée **Excusés :** liste annexée

- Ordre du jour :**
1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 juin 2007
 2. Rapport d'activité de la présidente
 3. Rapport des coordinatrices
 4. Comptes 2006
 - a) Lecture des comptes 2006
 - b) Rapport des vérificateurs des comptes 2006
 - c) Approbation des comptes 2006
 5. Budget 2007 - approbation
 6. Elections statutaires
 - a) Démissions – Admissions
 - b) Réélection du comité et des vérificateurs des comptes
 7. Formation - Remise des attestations
 8. Divers.

Mme Marylène Jaquier, présidente, ouvre cette assemblée générale en saluant toutes les personnes présentes.

Elle remercie M. Jérôme Gottraux, tenancier, de nous accueillir dans son restaurant et de mettre à notre disposition cette salle pour notre 9^{ème} assemblée annuelle. En effet, l'assemblée constitutive a eu lieu à Léchelles le 10 juin 1999 et le groupe de travail pour la création de cette structure avait été formé le 9 juin 1997.

Elle salue tout particulièrement la présence de Mme la Conseillère d'Etat, directrice de la santé et des affaires sociales du canton, Mme Anne-Claude Demierre, Mmes et MM. les Députés, Mmes et MM. les syndics et vice-syndics, M. Stéphane Quéru, chef de service de SEJ, Mme Kunzli, les assistantes parentales, les parents plaçants et la presse.

Conformément aux délais statutaires, cette assemblée a été convoquée par écrit le 15 mai 2007.

L'ordre du jour, le procès-verbal de l'assemblée du 8 juin 2006, le rapport d'activité 2006, les comptes 2006 et budget 2007 y étaient joints.

Mme Jaquier demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur le mode de convocation.

Ceci n'étant pas le cas, l'assemblée peut délibérer valablement.

Pour le bon déroulement de l'assemblée, Mme Jaquier nomme deux scrutateurs :
Mmes Annelise Volery et Lucie Renevey.



1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juin 2006

Chacune et chacun a pu prendre connaissance du procès-verbal. Mme Jaquier demande si quelqu'un en désire la lecture.

Ceci n'étant pas le cas, elle demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur ce procès-verbal. Celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

2. Rapport d'activité de la présidente

Mme Jaquier nous donne son rapport d'activité pour l'année 2006.

L'accueil de la petite enfance est un défi constant, défi que l'Association a encore une fois relevé. Relevons l'excellent taux d'heures de garde, 51'000 heures, que les assistantes parentales de notre association ont assurées avec beaucoup de compétences, de qualités humaines, de sourires et de responsabilités.

Notre structure s'est consacrée à l'accompagnement des mamans d'accueil ainsi que des parents de 177 enfants, 129 en âge préscolaire et 48 scolarisés, qui ont pu bénéficier de cet accueil familial.

L'accueil familial se définit pour les parents comme une complémentarité qui leur offre la possibilité de concilier famille et travail tout en leur permettant de continuer de jouer un rôle primordial dans l'éducation et le développement de leurs enfants.

Le nombre d'heures et d'enfants augmente chaque année. La satisfaction des familles ayant recours à notre structure et le sourire des enfants lorsqu'ils arrivent chez leur maman d'accueil nous encouragent à toujours mieux nous organiser, nous professionnaliser et nous former. Un accueil réussi repose sur une implication et un engagement des partenaires. Ce partenariat doit permettre de mieux définir le rôle de chacun. Ainsi, conditions indispensables pour atteindre nos objectifs : établir une étroite collaboration et un dialogue entre l'association, les assistantes parentales et les parents. Lors des permanences, nous sommes à disposition tant des assistantes parentales que des parents plaçants, c'est pour nous l'occasion de répondre à leurs questions, de partager leurs soucis et de trouver ensemble si le besoin se fait sentir des solutions afin d'améliorer la qualité d'un accueil.

Pour cette année écoulée, il convient de souligner l'investissement des coordinatrices, de la secrétaire-caissière ainsi que l'excellent accueil des assistantes parentales, le pilier de notre structure. A toutes un très grand merci.

Nous sommes également sollicités pour des accueils temporaires ou dépannages, ceci face à la précarité toujours plus marquée de l'emploi. En effet, nous rencontrons de plus en plus de parents en situation professionnelle difficile et leur solution est de faire appel à une structure comme la nôtre qui leur offre à la fois souplesse et flexibilité dans les horaires. L'un de nos objectifs est d'améliorer la qualité d'un mode de garde essentiel dans notre canton. Pour ce faire, nous devons élargir nos lieux d'accueil et recruter de nouvelles assistantes parentales, ce qui n'est pas tâche facile. Pourtant être assistante parentale, c'est aussi donner la possibilité à des mamans d'assurer elles-mêmes la garde de leurs enfants.

Elle adresse un grand merci à toutes les communes de la Broye qui, par leur bulletin communal, parlent de notre structure. Une telle démarche incite les mamans désireuses de devenir assistante parentale et qui n'osent pas faire le premier pas, à nous contacter.



Elle nous informe que, le 31 mai 2008 aura lieu, pour la première fois dans le canton de Fribourg, les Assises de la petite enfance. En effet, depuis quelques mois un groupe de travail, dont elle fait partie en tant que vice-présidente de la FFAF, représentant les professions relatives aux milieux d'accueil du canton prépare une journée à Grangeneuve dont le thème s'intitulera sans doute « Parents-professionnels : quelle co-éducation ? ». A cette journée seront conviés tous les professionnels de l'accueil de la petite enfance. Des conférences et des ateliers seront proposés afin de réfléchir ensemble sur l'accueil du petit enfant.

Elle termine en exprimant toute sa reconnaissance aux personnes qui l'accompagnent dans son mandat. Mme Marie-Thérèse Meyer et Mme Sylvia Bersier, ses amies, pour leur complicité et leur compétence, les assistantes parentales, les parents plaçants, les membres du comité, les communes, les personnalités politiques, le SEJ et la loterie romande.

Mme Jaquier demande s'il y a des questions ou remarques au sujet de ce rapport.

L'assemblée n'ayant pas de questions, on passe au point

3. Rapport des coordinatrices

Mme Marie-Thérèse Meyer nous informe que son rapport se trouve à la page 11 du rapport d'activité 2006. Le travail essentiel pour 2006 a été la mise en place de la formation. Vous trouverez le contenu des cours sur notre site, à la rubrique formation.

Mme Jaquier remercie Mme Meyer pour ces précisions et demande s'il y a des questions sur ce rapport.

Ceci n'étant pas le cas, on passe au point suivant

4. Comptes 2006

a) Lecture des comptes 2006

La parole est donnée à Mme Sylvia Bersier, caissière de l'Association.

Les comptes de l'exercice 2006 bouclent avec un bénéfice de Fr. 4'384.29 après avoir effectué des réserves pour Fr. 24'100.-. Le budget 2006 prévoyait un bénéfice de Fr. 300.-

Le total des heures de garde pour l'année 2006 s'élève à 50'701 h. soit 5'015 h. de plus qu'en 2005, 10,98% d'augmentation.

Le nombre d'enfants placés est de 177 enfants.

Pour ce qui est des salaires, nous avons une augmentation de 8.40% par rapport à 2005.

Le prix de l'heure de garde pour 2006 a été de Fr. 6.33 et nous refacturons en moyenne :

- Fr. 4.12 pour les enfants non scolarisés
- Fr. 4.64 pour les enfants de 1^{ère} et 2^{ème} année
- Fr. 5.20 pour les enfants dès la 3^{ème} année

Si l'on rajoute la subvention communale de Fr. 1.80 pour les enfants non scolarisés, nous avons une perte moyenne de Fr. 1.07 par heure de garde.

Pour ce qui est du bilan, la fortune de l'Association au 31.12.2006 s'élève à Fr. 71'249.49 et les réserves à Fr. 69'500.-.



Mme Jaquier remercie la caissière et demande s'il y a des questions.
Ceci n'étant pas le cas, la parole est donnée aux vérificateurs des comptes.

b) Rapport des vérificateurs des comptes 2006 - Approbation

Aucun vérificateur n'étant présent ce soir, Mme Jaquier demande à M. Christophe Pillonel, vice-président de l'Association, de nous donner connaissance du rapport qui se trouve en page 18 du rapport d'activité.

Ce dernier nous informe que les comptes de l'exercice 2006 ont été vérifiés en date du 9 mai 2007 par MM. Pascal Gummy et Jacques Menétray.

Les vérificateurs proposent à l'assemblée d'accepter les comptes de l'exercice 2006 tels que présentés et de donner décharge au comité et aux contrôleurs.

Mme Jaquier le remercie et demande à l'assemblée d'approuver les comptes 2006 à main levée, ce qui est fait à l'unanimité.

5. Budget 2007

La parole est donnée à Mme Sylvia Bersier pour la lecture du budget 2007.

Chacun ayant pu en prendre connaissance par le biais du rapport d'activité 2006, ce dernier ne sera pas lu dans son intégralité.

Le budget de l'exercice 2007 prévoit une perte de Fr. 3'050.-. Les postes suivants font l'objet d'un commentaire :

- salaire des assistantes parentales augmentation de Fr. -.20 soit Fr. -.10 au salaire brut et Fr. -.10 à l'indemnité, ceci dès le 1^{er} juillet 2007
- salaire des coordinatrices et du bureau augmentation de Fr. 5.- au salaire brut dès le 1^{er} juillet 2007
- Participation des parents aux heures de garde à réduction de 25% du deuxième salaire (au lieu des 20%), ceci dès le 1^{er} septembre 2007

La parole est donnée à l'assemblée.

Mme Robatel demande pourquoi sur les explications du budget dans le rapport d'activité le salaire des AP est calculé à Fr. 4.60 et l'indemnité à Fr. -.70 ?

La caissière répond que vu l'augmentation qui intervient en juillet 2007, le calcul a été fait sur une moyenne de l'année.

Mme Jaquier précise que les communes ne subventionnent pas les enfants scolarisés, mis à part 1 à 2 communes. S'adressant aux communes, au travers des syndics et vice-syndics présents ce soir, elle propose de réfléchir sur la possibilité dans le futur de subventionner également les enfants scolarisés.

L'assemblée n'ayant pas de question, Mme Jaquier demande d'accepter ce budget 2007 en levant la main. Le budget est accepté à l'unanimité.



6. Elections statutaires

a) Démissions - Admissions

Les personnes suivantes démissionnent :

M. Stefano Fabbro quitte la vice-présidence pour raisons professionnelles
Mme Marianne Suchet, représentante des assistantes parentales durant deux ans cédera sa place à une autre assistante.

Pour les remplacer, le comité propose les personnes suivantes :

Mme Nathalie Frey, coordinatrice
Mme Chantal Krebs, assistante parentale

b) Réélection du comité et des vérificateurs des comptes

Le comité pour 2007 sera composé de :

Mme Marylène Jaquier	présidente – administratrice
Mme Sylvia Bersier	secrétaire – caissière
Mme Marie-Thérèse Meyer	assistante sociale – coordinatrice
Mme Nathalie Frey	coordinatrice
Mme Chantal Krebs	représentante des AP
Mme Isabelle Odiet	Commune de Fétigny
Mme Sylvianne Fontana	Commune de Léchelles
M. Christophe Pillonel	Commune d'Estavayer-le-Lac
Mme Geneviève Rossier	membre
M. Stefano Fabbro	membre consultant

Mme Jaquier demande à l'assemblée si elle accepte de réélire le comité tel que présenté ci-dessus.

L'assemblée accepte le comité par applaudissements.

Pour les vérificateurs des comptes, M. Pascal Gumy et M. Jacques Ménétreay ont accepté de renouveler leur mandat pour 2 ans.

Ces deux personnes sont réélues par applaudissements. Mme Jaquier informe l'assemblée que les vérificateurs ont fait don de leur indemnité de vérificateur à l'Association.

7. Formation : remise des attestations

Mme Jaquier relève que ce soir nous sommes particulièrement heureux de confirmer l'agrément de 12 Assistantes parentales de l'Association d'Accueil Familial de Jour du district de la Broye.

Elles ont suivi les 22 heures de cours de formation continue que nous leur avons proposées ; 7 assistantes sur cette cession doivent encore compléter cette formation.

Elle demande à M. Christophe Pillonel de bien vouloir leur remettre leur attestation.

Il s'agit de Mmes: Elsa Brasey, Font - Annie Burgisser, Bollion - Catherine De Huu, Murist Dora Ducarroz, Montbrelloz- Cornélia Gremaud, Les Planches - Patricia Guillet, Montbrelloz - Christelle Jaquier, Cugy - Christelle Losey, Sévaz- Carla Mast, Cugy- Jannick Marmy, Montbrelloz Magaly Progin, Léchelles- Sylvie Schmid, Châbles



Mmes Nicoletta Gamba, Carole Guillod, Usha Jemmely, Catherine Presset du district du Lac ainsi que Mme Monique Fleury de St.-Aubin sont également agréées par le suivi de la formation de base.

Mme Meyer nous informe que les thèmes de ces cours étaient :

- développement de l'enfant
- attachement – séparation
- résolution des conflits
- maltraitance
- urgences chez les petits enfants
- nutrition et régime alimentaire
- discipline

Mme Jaquier félicite et remercie les Assistantes Parentales.

8. Divers.

La parole est donnée à l'assemblée. L'assemblée n'ayant pas de question, Mme Jaquier invite Mme Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat, directrice de la santé et des affaires sociales du canton, à nous adresser un petit message.

Mme Demierre relève l'excellente collaboration entre l'Association d'Accueil Familial de Jour du district de la Broye et le Service de l'enfance et de la jeunesse en la personne de M. Quéru qu'elle remercie. Elle souligne le rôle important des structures d'accueil dans le canton.

Pour ce qui est de l'accueil des enfants scolarisés, dans la Sarine, les communes subventionnent ces enfants. Ce serait une bonne chose que ce soit pareil dans la Broye (message à passer auprès des communes).

Un projet sera mis en consultation dans le courant juin pour une deuxième année enfantine. Cela pourrait déjà se faire pour l'année scolaire 2008-2009 mais au plus tard 2012.

M. Christophe Pillonel soulève le problème de la deuxième année enfantine. Il y a le problème avec l'école maternelle avec maîtresse, qui donne satisfaction. Certaines de ces maîtresses ne possèdent pas le papier pour passer à l'école enfantine. Ils leur manquent peu de chose pour ce faire.

Mme Demierre répond que le projet sera en consultation également auprès des communes qui pourront à ce moment-là se prononcer sur cet état de fait par exemple.

Mme Jaquier invite l'assemblée à poser des questions à Mme Demierre. Ceci n'étant pas le cas, Mme Jaquier remercie Mme Demierre pour sa présence ce soir et se fait un plaisir de lui remettre un petit souvenir, une grenouille musicienne, représentant l'emblème d'Estavayer, notre chef.-lieu et un petit clin d'œil à la fête des musiques qui a eu lieu tout récemment.

La parole est ensuite donnée à Mme Annelise Volery, syndic de la commune Les Montets. Cette dernière nous présente en quelques mots sa commune. Elle remercie l'Association d'avoir choisi Aumont pour son assemblée annuelle et au nom de la commune, elle se fait un plaisir d'offrir le verre de l'amitié ainsi que la collation à l'issue de cette assemblée.

Mme Jaquier la remercie ainsi que la commune.

Les divers étant épuisés et la parole plus demandée, l'assemblée est levée, il est 21.10 h.



Cotisations

Les cotisations individuelles s'élèvent à Fr. 30.— par année pour les membres.

Sont membres de l'association : les assistantes parentales, les parents plaçants, ainsi que toutes personnes s'étant acquittées du montant de fr. 30.—

Les communes membres de l'association versent une cotisation annuelle de fr. 2.— par habitant.

Châtillon, Cugy, Estavayer-le-Lac, Fétigny, Font, Léchelles, Lully, Ménières, Montagny, Morens, Les Montets, Murist, Nuvilly, Rueyres-les-Prés, Sévaz, Vernay, Villeneuve, Vuissens.



Remerciements

Un très grand merci à vous les assistantes parentales sans qui l'Association ne serait ce qu'elle est, à vous parents de nous offrir votre confiance, à vous tous qui nous avez encouragés et soutenus tout au long de cette année 2007, qui nous avez offert un peu de votre temps, qui êtes intervenus de loin ou de près dans nos différentes démarches.

Merci à la Loterie Romande, au SEJ, aux Communes partenaires, aux généreux donateurs pour leur soutien financier.

A vous toutes et tous un très merci.



**Association d'Accueil Familial de Jour
du district de la Broye**

Grand'Route 42, 1485 Nuvilly

Tél. 026 665.03.65

Fax 026 665.03.68

Natel 079 460.76.08

broye@accueildejour.ch

www.accueildejour.ch

